



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la Prévention
des Pollutions
et des Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Compte-rendu de la visite du 19 avril 2011 de l'assainissement du groupe scolaire de l'enseignement catholique route du Sud à Païta

N° 2011-22656/DENV

Nouméa, le 23 mai 2011

Installation	Groupe scolaire
Exploitant	Enseignement catholique
Commune	Païta
Quartier	Route du Sud
Date de la visite	19 avril 2011
Nom des participants	

L'inspection de l'assainissement du « groupe scolaire » a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le « groupe scolaire » est composé des établissements suivants :

- Lycée Apollinaire Anova
- Internat Marcellin Champagnat
- Ecole primaire Luc Amoura
- Cantine scolaire Saint-Marcellin
- Lycée Marcellin Champagnat
- Ecole maternelle Luc Amoura
- Collège Sainte-Marie

Descriptif de la station d'épuration :

L'assainissement des établissements du groupe scolaire est constitué de fosses septiques pour chaque bâtiment, sauf la cantine scolaire qui dispose d'une fosse toutes eaux suivie de tranchées d'infiltration.

D'après le personnel rencontré sur place, les établissements ont été construits pour la plupart d'entre eux dans les années 1970 et 1980. Le lycée Apollinaire Anova est le plus récent, il a été construit dans les années 1990.

Le groupe scolaire compte environ 4000 élèves. La cantine est commune à tous ces établissements, elle prépare et livre des repas à d'autres établissements.

Situation administrative :

Le flux de pollution étant supérieur à 500 équivalents-habitants, l'assainissement du groupe scolaire est soumis à autorisation au titre de la réglementation sur le ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

A ce jour, aucun dossier de demande d'autorisation n'a été déposé à l'inspection des installations classées.

Fonctionnement de l'assainissement :

Seules les eaux vannes sont raccordées aux fosses septiques. Les eaux ménagères sont rejetées directement dans le réseau pluvial. D'après les informations recueillies sur place, les fosses septiques sont vidangées lorsque le réseau est bouché.

Les regards de bouclage des tranchées d'infiltration de la cantine sont en charge. Par endroit, des zones d'eau stagnante ont été observées, indiquant que l'infiltration dans le sol est insuffisante. Ces zones d'eau stagnantes sont accessibles par les élèves.

Tous les rejets se font dans la rivière Katiramona.

Demandes de l'inspection des installations classées :

Le dispositif d'assainissement du groupe scolaire est insuffisant et ne permet pas de répondre aux exigences de la réglementation ICPE (Livre IV titre I du code de l'environnement) qui précise notamment que tout ouvrage de traitement et d'épuration de capacité supérieure à 500 équivalents-habitants est soumis à autorisation. Le niveau de traitement est insuffisant et ne permet pas de protéger les intérêts de protection de la nature et de l'environnement et de salubrité publique.

L'inspection des installations classées demande donc la mise en place d'un ouvrage de traitement adéquat pour l'ensemble des effluents du groupe scolaire, avec une demande d'autorisation préalable.

Dans le cas d'un projet de mise en place d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte des eaux usées à court terme par la mairie de Païta, l'enseignement catholique pourra s'affranchir de la mise en œuvre d'un ouvrage de traitement des eaux usées propre au groupe scolaire. Dans ce cas, il faudra justifier d'un calendrier, validé par la mairie, de mise en service de ces ouvrages collectifs et de raccordement du groupe scolaire.

Il est demandé à l'enseignement catholique de communiquer à l'inspection des installations classées, dans un délai de 3 mois, un calendrier de mise en œuvre d'un ouvrage de traitement, ou le cas échéant, un calendrier de raccordement du groupe scolaire à un système d'assainissement collectif visé par la mairie de Païta.

Pièces jointes : photographies de la visite du 19 avril 2011